



MARCHÉ LIBRE DES BOIS DES FORÊTS PUBLIQUES DU QUÉBEC

LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS EST EN CONSTANTE ÉVOLUTION. LE GOUVERNEMENT S'EFFORCE D'ADAPTER SES MODES DE GESTION TANT AUX RÉALITÉS NOUVELLES ET AUX BESOINS SANS CESSÉ CROISSANTS DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES QU'À LA RÉALITÉ DU MARCHÉ. AINSI, LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER PRÉVOIT LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ LIBRE DES BOIS DES FORÊTS PUBLIQUES PAR LA CRÉATION DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS DU QUÉBEC.

.....

BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS DU QUÉBEC

.....

→ Le 14 janvier 2011, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune annonçait officiellement la création du Bureau de mise en marché des bois du Québec (BMMB) et six mois plus tard, ce dernier procédait à la première vague de ventes aux enchères de son histoire. Ces ventes étaient effectuées dans le cadre du Programme d'implantation du marché libre des bois, qui permettait au BMMB de vendre des volumes de bois non récoltés au cours de la crise forestière. Un an plus tard, en juin 2012, ont eu lieu les premières ventes officielles dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.



